

Angers, le 27 août 2007

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de
Collèges publics

Mesdames et Messieurs les Directeurs de
Collèges privés sous contrat

Candidats à l'opération « COLLEGE AU CINEMA »
pour l'année scolaire 2007-2008

(maintien ou entrée dans le dispositif)

Mission de la COordination
des POLitiques interministérielles
et partenariales
et des actions innovantes

Dossier suivi par
Anne-Marie CLEMENCEAU
Tél : 02.41.74.35.46
Télécopie : 02.41.74.35.84

Mel : anne-marie.clemenceau@ac-nantes.fr

MICOPOL/AMC/2007

Cité administrative
15 bis Rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX

Objet : Opération « COLLEGE AU CINEMA » 2007-2008

Ma circulaire du 08 juin 2007 (n° 149-2006) vous a présenté le cadre général dans lequel doit se dérouler l'opération « collège au cinéma » pour l'année scolaire 2007-2008 ainsi que les différents aspects de ce dispositif dans lequel votre établissement a souhaité entrer. Je vous invite donc à vous y référer, en tant que de besoin.

Il me paraît important de revenir plus particulièrement sur l'aspect contractuel de cette opération qui implique de votre part, au niveau de votre établissement, un accompagnement personnel, actif.

C'est pourquoi je vous saurai gré de bien vouloir :

- ***communiquer très rapidement aux enseignants impliqués, le calendrier des journées d'accompagnement pédagogique auxquelles ils sont tenus de prendre part (annexe 1) ainsi que le programme de ces journées – calendrier déjà communiqué en juin (annexe 3) ;***
- ***transmettre, sans délai, au(x) professeur(s)-relais les informations (circulaires-papier, notes, messages électroniques....) qui sont susceptibles de vous parvenir en cours d'année concernant l'opération ;***
- ***faciliter l'assiduité des enseignants aux journées prévues ;***
- ***établir les ordres de mission correspondants ;***
- ***rembourser les frais de déplacement à ces journées avant la prise en charge par le Conseil Général , sur envoi de factures correspondantes ;***
- ***organiser avec soin l'accompagnement des élèves lors de leurs déplacements vers les lieux de projection.***

Je vous saurai également gré de bien vouloir rappeler aux professeurs engagés qu'ils se doivent de :

- *emmener une même classe aux trois séances prévues dans l'année ;*
- *assister aux journées d'accompagnement pédagogique prévues au calendrier (journée entière, en respectant les horaires) ;*
- *préparer leurs élèves en amont de la projection ;*
- *exploiter le film en aval de la projection ;*
- *respecter les dates de projection prévues par les exploitants (le planning vous sera adressé directement et très prochainement par l'exploitant que je vous indique en annexe III de la présente circulaire) ;*
- *veiller au comportement des élèves lors des séances, afin que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions possibles.*

En cas d'impossibilité majeure (stage, sortie, etc, prévus de longue date dans le projet de classe) et dès la connaissance des dates de projection, informer le plus rapidement possible l'exploitant afin d'envisager une solution de remplacement.

La première réunion organisée à l'intention des professeurs-relais, en relation avec les exploitants aura lieu le

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2007

- **à 17 heures** pour les établissements et tout nouveau collègue entrant dans le dispositif
- **à 18 heures** pour tous les collèges inscrits

au C.D.D.P. 14 rue Anne Frank à ANGERS.

Rappel de la circulaire de juin 2007 (I - Cadre général) :

Un professeur-relais par niveau : 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème} est choisi au sein de chaque collège.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
L'Inspecteur d'Académie Adjoint,



Serge ROUX

Pièces jointes : - Annexe I - calendrier des journées d'accompagnement pour 2007-2008
- Annexe II - liste définitive des films programmés dans le département pour 2007-2008
- Annexe III - lieux de projection et exploitants – 2007-2008
- Annexe IV - fiche d'inscription et engagement (ou de retrait) de l'établissement
RETOUR IMPERATIF POUR LE 7 SEPTEMBRE AU PLUS TARD PAR
COURRIER ELECTRONIQUE (ET PAR COURRIER PAPIER POUR LA SIGNATURE
D'ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DU CHEF D'ETABLISSEMENT ET DES
PROFESSEURS RELAIS ET IMPLIQUES DE L'ETABLISSEMENT).